



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-193

PUBLIÉ LE 27 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Cabinet/Service des affaires politiques et sociales**

75-2021-04-19-00008 - Arrêté portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers de Paris (3 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2021-04-19-00008

Arrêté portant composition de la commission  
départementale de surendettement des  
particuliers de Paris



**PRÉFET  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de la cohésion sociale de Paris**

**ARRETE N°**

**portant composition de la commission départementale  
de surendettement des particuliers de Paris**

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L 712-1 à L 712-9 et R. 712-1 à R.712-12 ;

Vu la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation ;

Vu la loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires ;

Vu le décret n° 2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu le décret n°2014-190 du 21 février 2014 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Magali CHARBONNEAU, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris;

Vu le décret du 7 août 2020 portant nomination de Madame Cécile GUILHEM en qualité de cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Vu la circulaire du 22 juillet 2014 relative à la procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-02-27-002 - IDF-2020-02-27-005 du 27 février 2020 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, modifié par les arrêtés n° IDF-2020-07-02-004 - 75-2020-07-02-004 du 2 juillet 2020 et n° IDF-2020-07-29-016- 75-2020-07-29-007 du 29 juillet 2020 ;

Vu l'arrêté n° 75-2020-09-11-009 -IDF-2020-09-11-002 du 11 septembre 2020 portant délégation de signature aux agents de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Sur proposition de Monsieur le premier président de la cour d'appel de Paris ;

Sur proposition de Madame la Maire de Paris ;

Sur proposition de Madame la directrice générale de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;

Sur proposition de Madame la présidente de l'union départementale des associations familiales ;

Sur proposition de Madame la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

## ARRETE

### Article 1 :

La commission chargée d'examiner les situations de surendettement des particuliers du département de Paris est composée comme suit :

#### **I. Membres de droit :**

- le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, Monsieur Marc GUILLAUME, président, ou son délégué, Madame Magali CHARBONNEAU, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et, en cas d'empêchement de Madame Magali CHARBONNEAU, Madame Cécile GUILHEM, cheffe de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou Monsieur Alain PEU, chef du service de la coordination des affaires parisiennes de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;
- le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, Monsieur Pierre-Louis MARIEL, vice-président, ou son délégué, Madame Karine CHANQUOY-JACQUET, responsable départementale de la direction générale des finances publiques chargée de la gestion publique, et, en cas d'empêchement de Madame Karine CHANQUOY-JACQUET, Monsieur Gaël BRENAUT, administrateur des finances publiques, responsable du département des comptes et de l'action économique et financière au sein du pôle gestion publique Etat ;
- le représentant local de la Banque de France ou son suppléant.

#### **II. Personnalités désignées par le préfet pour une durée de deux ans renouvelable :**

- au titre de l'association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (AFCEI) :

*titulaire :* Madame Marie-Andrée LAUFER, responsable secrétariat Médiation de la Consommation, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

*suppléant :* Madame Sophie GANNE, responsable surendettement, clientèle fragile, LCL

- au titre des associations familiales ou de consommateurs agréées conformément à l'article L. 411-1 du code de la consommation :

*titulaire :* Madame Micheline BERNARD-HARLAUT, Association Léo Lagrange pour la défense des consommateurs

*suppléant :* Madame Catherine GODAIS, Association des familles de France du 15e Nord

- sur proposition de Madame la Maire de Paris, une personne justifiant d'une expérience dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

*titulaire :* Madame Morgane SKOWRON, assistante sociale au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris

*suppléant :* Madame Virginie REY, coordinatrice Sociale à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé, (DASES)

- sur proposition du premier président de la cour d'appel de Paris, une personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique :

*titulaire :* Monsieur Gérard DUMAS, conciliateur de justice

*suppléant :* Madame Catherine DIMITROULIAS, conciliatrice de justice

En cas d'absence non justifiée de l'une de ces personnalités et de son suppléant à trois séances consécutives de la commission, le préfet peut mettre fin à leur mandat, avant leur expiration.

**Article 2 :**

Le secrétariat de la commission, sis 3 bis, place de la Bastille 75004 Paris, est assuré par le représentant local de la Banque de France ou son suppléant.

La présidence de la commission est assurée par la préfète, directrice de cabinet, et en cas d'empêchement par la responsable départementale de la direction générale des finances publiques chargée de la gestion publique.

En l'absence de la préfète, directrice de cabinet, et de la responsable départementale de la direction générale des finances publiques chargée de la gestion publique, la présidence est assurée par le délégué de la préfète. En l'absence de ce dernier, elle est présidée par la déléguée de la responsable départementale de la direction générale des finances publiques chargée de la gestion publique.

Les autres règles applicables au fonctionnement de la commission sont fixées par son règlement intérieur, affiché dans les locaux du secrétariat de la commission et accessible sur le site Internet de la Banque de France.

En outre, la liste des membres de la commission est affichée dans les locaux du secrétariat de la commission et est accessible sur le site internet de la Banque de France.

**Article 3 :**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 75-2020-11-23-00026 du 23 novembre 2020 portant composition de la commission départementale de surendettement des particuliers de Paris.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, devant le tribunal administratif de Paris (7, rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04).

**Article 5 :**

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris et le représentant local de la Banque de France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 19 avril 2021

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

*SIGNE*

Marc GUILLAUME